



Compte rendu du conseil municipal : Séance du 23 mai 2022

Le 23 mai 2022, le Conseil Municipal d'Herbeys s'est réuni à 19h15.

Dorisse DELEPINE est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents : Mathias CLOCHEAU, Denis CLOR, Éric DEGROISSE, Dorisse DELEPINE, Françoise FONTANA, Annick MICHOU, Isabelle PATUREL, Pascal RABOT, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH, Caroline DECCOL.

Absents excusés : Fabrice AUBERT (pouvoir donné à Mathias CLOCHEAU), Stéphane VINCENT (pouvoir donné à Françoise FONTANA),

Absent : Franck FLEURY (absent uniquement pour les délibérations 16 et 17)

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal :

[Approuvé à l'unanimité](#)

N°2022- 16

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

[Rapporteur : Françoise FONTANA](#)

Vu:

- le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
- le budget,
- le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'accueil avec les enseignants de l'école maternelle communale des enfants et des parents ou substituts parentaux ; d'aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie, d'en surveiller la sécurité et l'hygiène, d'assister les enseignants dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques, d'aménager et entretenir des locaux et des matériaux destinés aux jeunes élèves, de transmettre les informations et de participer aux projets éducatifs.

Considérant également, lors du temps de restauration scolaire, la nécessité d'encadrer les enfants au cours du repas, mettre en place des activités adaptées au temps du midi, prendre en charge les élèves de maternelle avant et après le repas, avant et après l'école, d'accompagner les enfants à la sieste, de participer aux temps périscolaires et extrascolaires.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des

très jeunes enfants, préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants, et de surveiller des très jeunes enfants dans les cantines.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de d'Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2eme classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : indice brut 368 indice majoré 341

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal :

Décide adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier et de procéder au recrutement

Vote : unanimité

N°2022- 17

Achat de terrains

Rapporteur : Olivier ULRICH et Odile SOUVIGNET

Vu le budget 2022 de la commune

Mme SOUVIGNET et Mr ULRICH informent l'assemblée :

L'acquisition de foncier non bâti permet de maintenir à long terme ces parcelles dans leur vocation agricole. On évite le morcellement lié aux héritages. Les agriculteurs sont déchargés du poids de l'achat et de l'impôt foncier. Cette démarche contribue à stabiliser leur exploitation et facilitera le passage de relai entre générations. L'équipe municipale considère la terre comme une ressource précieuse qu'il faut préserver dans la durée.

Par voie de conséquence, c'est aussi maintenir à long terme des espaces semi-naturels ouverts comme les prairies, les pelouses sèches, source de biodiversité et donner la possibilité de rouvrir d'anciens chemins oubliés et ainsi d'enrichir le réseau de sentiers ouverts aux promeneurs.

Enfin notre paysage de bocage où alternent haies, prairies et bosquets est entretenu par l'activité agricole. Ce paysage apprécié de tous fait la valeur du foncier bâti.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se porter acquéreur de plusieurs parcelles sur la commune soit un ensemble de 6.5 hectares.

Après délibération, le conseil municipal :

Adopte cette proposition,

Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier et de procéder à l'achat des parcelles susmentionnées

Vote : unanimité

N°2022- 18

Décision modificative n°1 du budget 2022

Rapporteur : Denis CLOR

- Vu l'instruction M14
- Vu la délibération communale n° 2022-013 du 04 avril 2022

Une décision modificative est nécessaire suite à une erreur de plume sur la maquette du Budget primitif 2022.

Le chapitre 040 recettes d'investissement fait mention d'une inscription de 1 000 € à l'article 21318, or il s'agit véritablement de l'article 28131

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de corriger cette inscription pour régulariser le chapitre d'ordre 040 en recette d'investissement, tel que :

Dépenses/ Recettes	Section	Chapitre	Article	Montant
Recettes	Investissement	040	21318	-1 000.00 €
Recettes	Investissement	040	28131	+1 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal :

Valide la correction des inscriptions mentionnées ci-dessus

Charge Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : unanimité

N°2022- 19

Attribution de subventions aux associations locales

Rapporteur : Fabrice AUBERT

- Vu l'article L 2311-7 du CGCT précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;
- Vu la délibération n°2022-13 approuvant le budget primitif du budget communal principal avec un crédit de 8 000 € inscrit au compte 6574- Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé et associations ;

Compte tenu des demandes reçues et traitées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution des subventions ci-dessous dans le cadre du Budget communal 2022 ;
- **S'engage** à ce que les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions soient inscrits au budget principal de la collectivité.

Associations	Siège social	Subventions Votées en 2021	Subventions demandées en 2022
MPT	Herbeys	3 900€	3 900 €
APEH	Herbeys	650 €	650 €
Amicale des pompiers d'Herbeys	Herbeys	1 100 €	1 000 €
ACCA	Herbeys	200 €	200 €
UMAC Herbeys & Brié et Angonnes	Herbeys	0 €	400 €
Les Ti Poon's	Herbeys	500 €	500 €
HAS	Herbeys	400 €	400 €
Prévention Routière	Grenoble	200 €	200.00
TOTAL		6 950 €	7 250.00

Vote : unanimité

La clique des Pompiers		300 €	300 €
TOTAL		300 €	300 €

Vote pour : 12

Abstention : 3

A noter Olivier Ulrich ajoute que la MPT propose de rénover la cabane du tir à l'arc, à proximité des tennis. Odile Souvignet propose que les matériaux soient pris en charge par la commune : Françoise Fontana doit faire le lien avec Claude Zambon

N°2022- 20

Convention entre la commune d'Herbeys et le Centre de Loisirs Communal d'Eybens

Rapporteur : Isabelle PATUREL

Le CLC d'Eybens propose un accueil qui s'inscrit dans un parcours éducatif, en lien avec la famille afin de développer une démarche éducative où l'enfant est acteur de ses loisirs.

Les enfants sont répartis en cinq groupes d'âge pour répondre aux besoins et aux rythmes spécifiques de chaque tranche d'âge et de permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe.

Soucieuse de proposer aux familles d'Herbeys une solution de garde de leurs enfants pendant les congés scolaires, la commune d'Herbeys souhaite expérimenter la mise en place du programme d'actions proposé par le Centre de Loisirs d'Eybens, les trois premières semaines de juillet 2022, une semaine à l'occasion des vacances de Toussaint 2022 et une semaine lors des vacances de Pâques 2023.

Le centre de loisirs sera mis en place à la Maison Pour Tous d'Herbeys.

Dans le cadre de la gestion de son accueil de loisirs, la commune souhaite également :

- Répondre au mieux à l'attente des enfants en matière d'activités diversifiées et complémentaires à celles des parents et de l'école en développant des projets pédagogiques.
- Développer et favoriser l'autonomie des jeunes.
- S'appuyer sur le tissu associatif local.

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé d'Isabelle PATUREL, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les termes de la convention entre la commune d'Herbeys et le CLC d'Eybens ci-jointe,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

Vote : unanimité

A noter que le coût de la prestation est quasiment équivalent à celle des ACL.

Le CLC s'engage à ne pas modifier sa prestation sur les années à venir.

Par convention, les familles pourront s'inscrire sur le CLC d'Eybens (en dehors des prestations sur Herbeys) sans que cela représente un coût pour la commune d'Herbeys.

Le CLC applique des tarifs aux familles ventilés au quotient familial (comme le demande la CAF), ces tarifs sont moins élevés que la prestation ACL.

Les inscriptions se font à la journée, les repas sont livrés par API restauration et géré par l'agent communal du périscolaire.

Les inscriptions seront possibles à compter du 1^{er} juin, les dossiers devront être retirés et à déposer en mairie.

Le projet pédagogique est axé sur la découverte et le choix par les enfants de leurs activités. Les journées sont divisées en deux temps : Les matinées avec des ateliers et les après-midis sur un projet hebdomadaire.

Le CLC est ouvert à l'embauche de jeunes herbigeois sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs.

Fin de séance à 19h50

Informations diverses

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira courant juin.

Les permanences à la mairie, de l'enquêteur public dans le cadre de la modification n°1 du PLUI, se tiendront les lundi 27 juin 2022 de 15h00 à 18h00 et vendredi 1er juillet de 08h30 à 11h30.

Recrutement en cours d'un agent en renfort sur les missions d'accueil et de secrétariat pour un mi-temps les matins en juin, juillet et août (cf délibération 2020-37 autorisant le Maire à recruter du personnel en renfort).

AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT / CHARGE D'ACCUEIL (H/F)

Poste à pouvoir le : 1^{er} juin 2022

Type d'emploi : Renfort 17h30 hebdomadaire

Durée de la mission : Juin à Août 2022

Détails de l'offre

Famille de métiers : Affaires administratives

Rémunération : Grade adjoint administratif 1^{er} échelon

Métier : Assistant de gestion administrative / Chargé d'accueil

Descriptif de l'emploi : Dans le cadre d'un renfort temporaire saisonnier, la commune d'Herbeys, cherche pour son service Administration Générale, un agent administratif polyvalent /chargé d'accueil (h/f).

Le poste est à pourvoir par voie contractuelle pour une durée de 1 mois renouvelable à compter du 1^{er} juin 2022.

Missions :

Sous la responsabilité de la Secrétaire Générale de Mairie :

- Assure l'accueil téléphonique et physique
- Oriente et renseigne le public, dirige les visiteurs
- Prend les messages et les restitue de manière claire
- Effectue à la demande de la Responsable Administrative les tâches de secrétariat
- Saisir et mettre en forme des courriers ou notes
- Vérifier les pièces et informations nécessaires au traitement des demandes
- Traiter l'arrivée du courrier postal et le transmet aux destinataires concernés
- Saisir les informations contenues dans les dossiers sur tableurs et outils numériques
- Procéder au classement et à l'archivage des dossiers

Profil recherché :

- Sens du service public
- Qualités relationnelles, d'écoute et esprit d'équipe
- Ponctualité et disponibilité
- Rigueur et sens de l'organisation
- Discrétion et confidentialité
- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (Word, Excel, power point)
- Savoir s'adapter aux logiciels métiers

Temps de travail :

-17h30 hebdomadaire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Contact

Téléphone Collectivité : 04 76 73 63 76

adresse mail : secretaire-general@herbeys.fr

Informations complémentaires : Les candidatures (CV actualisé et lettre de motivation) adressées à Madame Le Maire d'Herbeys sont à envoyer par mail à secretaire-general@herbeys.fr

Recrutement en cours d'un agent en renfort sur des missions du service technique (entretien espaces verts et manutention) à temps plein en juillet et en août. (cf délibération 2020-37 autorisant le Maire à recruter du personnel en renfort).

AGENT DES INTERVENTIONS TECHNIQUES POLYVALENT EN MILIEU RURAL

Poste à pouvoir le : 1er Juillet 2022

Date limite de candidature : 24 juin 2022

Type d'emploi : 35 heures hebdomadaire

Durée de la mission : Juillet à Août 2022

Détails de l'offre

Famille de métiers : Bâtiments, logistique et maintenance des moyens techniques

Rémunération : Grade adjoint technique territorial 1^{er} échelon

Métier : Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural

Descriptif de l'emploi : Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, sous la responsabilité du responsable technique et la secrétaire générale de mairie, l'agent technique polyvalent en milieu rural participe aux tâches dévolues au service technique : bâtiments, espaces verts, voirie communale, propreté urbaine, réseaux, éclairage public, festivités.

Le poste est à pourvoir par voie contractuelle pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2022.

Missions :

Domaine d'intervention :

- Travaux paysagers,
- Petite maçonnerie,
- Petits travaux
- Signalisation
- Entretien, nettoyage de la voirie communale

Savoir-Faire :

- Organiser son travail en fonction des objectifs définis et des plannings, des priorités et des contraintes de temps particulières
- Vérifier le bon fonctionnement des matériels et des équipements
- Relations aux élus, aux usagers, aux autres agents de la commune
- Application des règles de santé et de sécurité au travail
- Utiliser des matériels et des équipements de protection individuelle et collective
- Informer le responsable du service d'une contrainte particulière liée à la réalisation d'une intervention

Profil recherché :

- Polyvalence, adoptabilité et grande disponibilité
- Force de proposition, rigueur et organisation dans le travail,
- Technicité et soin,
- Connaissances des normes réglementaires et règles de sécurité,
- Devoir de réserve et sens du service public
- Travail au sein d'une équipe réduite et parfois seul
- Déplacements permanents sur les sites d'intervention
- Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité liés aux conditions climatiques

Temps de travail :

- 35h hebdomadaire du lundi au jeudi 7h00 à 12h et 13h00 à 15h30, les vendredis de 07h00 à 12h00

Contact

Téléphone Collectivité : 04 76 73 63 76

adresse mail : secretaire-general@herbeys.fr

Informations complémentaires : Les candidatures (CV actualisé et lettre de motivation) adressées à Madame Le Maire d'Herbeys sont à envoyer par mail à secretaire-general@herbeys.fr